

Beuvry, le 26 novembre 2020

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020 CONVOCATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale ordinaire du Comité Régional de Tourisme Équestre Hauts-de-France se tiendra le :

Lundi 14 décembre 2020 à 16h00

Maison Régionale des Sports
367 rue Jules Guesde
59650 Villeneuve d'Ascq

Les membres actifs du Comité Régional de Tourisme Équestre Hauts-de-France au 31 août 2020 pourront voter **exclusivement par internet du vendredi 27 novembre 2020 à 08h00 au lundi 14 décembre 2020 à 14h30.**

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article X.B des statuts CRTE).

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport moral et quitus 2020,
2. Rapports financiers et quitus 2020,
3. Budget prévisionnel 2021,
4. Questions diverses : compte-tenu des conditions particulières d'organisation, il est demandé aux membres de l'Assemblée de poser d'éventuelles questions par écrit, conformément aux statuts, soit 10 jours ouvrables avant l'Assemblée générale.

Les membres actifs seront appelés à voter par internet sur les 3 premiers points de l'ordre du jour.

Le jour de l'Assemblée générale, et compte tenu de la situation sanitaire actuelle, le CRTE Haut-de-France proposera à ses adhérents une retransmission vidéo en direct dont les modalités d'accès seront indiquées sur le site internet du CRTE. Les membres actifs pourront voter par internet jusqu'à 14h30.

Les documents faisant l'objet du vote sont consultables sur le site du CRTE Hauts-de-France <https://crtehautsdefrance.com>.

Les statuts et règlement intérieur du CRTE sont consultables sur le site www.ffe.com (rubrique La FFE > Statuts et Règlement intérieur).

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote par internet reprendra du **mardi 15 décembre 2020 à 08h00 jusqu'au lundi 21 décembre 2020 à 14h30.**

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une seconde Assemblée réunie sans condition de quorum le **21 décembre 2020 à 16h00** à l'adresse suivante : CRTE Hauts-de-France, 117 rue Casimir Beugnet, 62660 Beuvry.

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la seconde Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Jean-Pierre DEBREU
Président du CRTE Hauts-de-France